

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 12 janvier 2026 portant nomination au Bureau central de tarification

NOR : ECOT2533157A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique,**

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification ;

Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés Présidents du Bureau central de tarification institué par les articles L.125-6, L.212-1, L.215-1, L.215-2, L.220-5, L.243-4 et L.252-1 du code des assurances, à compter du 31 janvier 2026, pour une période de 3 ans renouvelable :

M. Laurent LEVENEUR, professeur à l'université Panthéon-Assas – Paris II ;

M. Hervé LECUYER, professeur à l'université Panthéon-Assas – Paris II, suppléant de M. Laurent Leveneur.

Article 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 31 janvier 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel de l'administration centrale* des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 janvier 2026.

Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur des Assurances,

Philippe GUYONNET-DUPERAT